

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEUF BERQUIN**

SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuf Berquin, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge OLIVIER, Maire.

Date de convocation : 11/03/2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 13

Présents : Philippe BERTIN, Patricia BROUCQSAULT, Maxime CREPIN, Virginie DAL LAMOOT, Samuel DASSONNEVILLE, Jacqueline DELARRE, Francis DURTESTE, Stéphanie HUCHETTE (à partir de la délibération n°2025-09), Marie-France LOGIE, Serge OLIVIER, Sylvain PETITPREZ, Franck QUAGEBEUR, Armelle SIMAO.

Excusée : Elodie KIEKEN

Absente : Julienne BERTELOOT

Secrétaire de séance : Francis DURTESTE

N° 2025-08 : EMBAUCHE D'UN AGENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) EN CONVENTION AVEC FRANCE TRAVAIL

La séance est ouverte ;

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut employer des personnes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).

Dans le cadre du décret n°2009-1142 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion, Monsieur le Maire souhaite employer :

- Une personne occupant les fonctions suivantes : Agent d'entretien des locaux aux conditions suivantes :
 - ce contrat est d'une durée initiale de 12 mois non renouvelable à compter du 22/04/2025
 - la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine ;
 - la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail

Ces contrats sont des contrats aidés réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du Parcours Emploi Compétences est placée sous la responsabilité de France Travail pour le compte de l'Etat.

Monsieur le maire propose donc au conseil de l'autoriser à signer la convention avec France Travail et le contrat de travail à durée déterminée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'engager une personne dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec France Travail pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire,

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le 20/03/2025

et de la publication le 20/03/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Neuf Berquin

Serge OLIVIER



Le Secrétaire de Séance

Francis DURTESTE

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Francis Durteste", is written below the printed name.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEUF BERQUIN**

SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuf Berquin, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge OLIVIER, Maire.

Date de convocation : 11/03/2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15

- Présents : 13

- Votants : 13

Présents : Philippe BERTIN, Patricia BROUCQSAULT, Maxime CREPIN, Virginie DAL LAMOOT, Samuel DASSONNEVILLE, Jacqueline DELARRE, Francis DURTESTE, Stéphanie HUCHETTE (à partir de la délibération n°2025-09), Marie-France LOGIE, Serge OLIVIER, Sylvain PETITPREZ, Franck QUAGEBEUR, Armelle SIMAO.

Excusée : Elodie KIEKEN

Absente : Julienne BERTELOOT

Secrétaire de séance : Francis DURTESTE

N° 2025-09 : ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UNE CHAUDIERE BIOMASSE SUR LE TERRITOIRE DE MERVILLE PRESENTEE PAR LA SOCIETE ROQUETTE FRERES

La séance est ouverte ;

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe du courrier de la Préfecture du Pas de Calais concernant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une chaudière biomasse sur le Territoire de Merville présentée par la société ROQUETTE FRERES.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 février au 5 mars 2025 en Mairie de Merville.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal émet un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une chaudière biomasse sur le territoire de Merville présentée par la société ROQUETTE FRERES

Adopté à l'unanimité 2 abstentions Virginie DAL LAMOOT, Francis DURTESTE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire,
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le 20/03/2025
et de la publication le 20/03/2025

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire de Neuf Berquin
Serge OLIVIER

Le Secrétaire de Séance

Francis DURTESTE

